

DÉLIBÉRATION N°DL20240001 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/01/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 20h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h40)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Pour rappel, et du fait de l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat, le débat d'orientation budgétaire présente depuis 2018 un nouveau formalisme.

Sur le contenu, ce rapport doit désormais non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines, comprenant une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents, mais aussi sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Cette présentation figure en annexe de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

4 contre Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT

2 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la présente délibération relative au débat d'orientation budgétaire 2024, portant sur les aspects financiers mais également ressources humaines et notamment sur la dimension égalité femmes-hommes.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/01/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,



Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 29 janvier 2024